

## OSSIAM LUX

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg

Numéro RCS B. 160 071

(la « **Société** »)

Luxembourg, le 5 juin 2020,

Chers Actionnaires,

Nous vous informons que le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») a décidé, conformément à l'article 24 des statuts de la Société, de liquider le compartiment **OSSIAM WORLD MINIMUM VARIANCE NR** (ISIN : LU0799656342 et LU0799656698) (le « **Compartiment** ») en raison de faibles niveaux de demande et d'actifs sous gestion, ce afin de se concentrer sur les axes clés de croissance et d'aligner les compartiments de la Société sur la demande actuelle et future des investisseurs pour mieux répondre aux besoins des actionnaires.

La liquidation du Compartiment aura lieu le 8 juillet 2020 (la « **Date de Liquidation** »).

En conséquence, le Conseil d'administration a décidé d'annuler la cotation des catégories d'actions du Compartiment sur les Bourses suivantes avec effet aux dates suivantes (la « **Date de Radiation** »).

Le Conseil d'administration a également décidé d'annuler le droit du Compartiment d'être négocié sur les Bourses suivantes avec effet le jour ouvrable suivant la « **Dernière Date de Négociation** » :

Bourse de valeurs	Dernière Date de Négociation	Date de Radiation
Bourse de cotation	7 juillet 2020	8 juillet 2020
Euronext Paris		
London Stock Exchange		
Borsa Italiana		
SIX Swiss Exchange		
Frankfurt Stock Exchange, Deutsche Börse		

Les demandes de rachat ou de souscription d'actions du Compartiment (les « **Actions** ») peuvent être effectuées selon les modalités habituelles et seront traitées conformément au prospectus de la Société (le « **Prospectus** ») avant la Dernière Date de Négociation. Ces rachats seront gratuits jusqu'à la Dernière Date de Négociation. À compter du lendemain de la Dernière Date de Négociation jusqu'à la Date de Liquidation, plus aucune souscription ni aucun rachat ne seront acceptés. En conséquence, la vente ou l'achat d'Actions du Compartiment sur le marché secondaire ne peut avoir lieu que jusqu'à la clôture du Dernier Jour de Négociation.

Veillez noter que la Société ne facture aucune commission de rachat (la « **Commission de Rachat** ») au titre de la vente d'Actions sur le marché secondaire. Toutefois, les actionnaires doivent savoir que les ordres passés sur le marché secondaire peuvent entraîner des coûts sur lesquels la Société n'a aucun contrôle et auxquels la non-facturation ci-dessus d'une Commission de Rachat ne

s'applique pas. Le rachat ou la souscription d'Actions sur le marché secondaire des Bourses mentionnées ci-dessus sera possible jusqu'à la Dernière Date de Négociation.

Une fois le Compartiment liquidé, les produits de liquidation seront distribués aux actionnaires restants proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque actionnaire avant la liquidation. Les produits de liquidation qui ne peuvent pas être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès de la *Caisse de Consignation* (l'office fiduciaire public luxembourgeois) pour le compte des personnes y ayant droit.

Les actionnaires sont informés que, par dérogation aux dispositions contenues dans le Prospectus au chapitre « Charges et Frais », les frais de liquidation ne seront pas supportés par les actionnaires du Compartiment mais par OSSIAM, agissant en qualité de société de gestion de la Société.

Les actionnaires sont également informés que le prochain Prospectus tiendra compte de la liquidation du Compartiment.

Toute information complémentaire relative à la dissolution du Compartiment peut être obtenue en envoyant un e-mail à [info@ossiam.com](mailto:info@ossiam.com).

Les actionnaires doivent consulter leurs propres conseillers professionnels quant aux implications fiscales spécifiques de la dissolution en vertu des lois des pays de nationalité, résidence, domicile ou constitution. En cas de doute quant à l'une des situations ci-dessus, vous devez demander conseil à votre agent de change, directeur de banque, conseiller juridique, expert-comptable ou autre conseiller financier indépendant.

Cordialement.

**Le Conseil d'administration d'Ossiam Lux**